

8 Suisse

Un plan pour éliminer les labyrinthes administratifs

GENÈVE L'administration veut simplifier les démarches en ligne grâce au principe du «once only», selon lequel l'usager ne devrait plus se voir réclamer plusieurs fois un même document par différents services

THÉO ALLEGREZZA

Trois conseillers d'Etat pour présenter «un projet important» du programme de législation du gouvernement genevois. De quoi s'agit-il? De la mise en œuvre du «once only», ou «une fois seulement» en bon français, principe selon lequel l'usager ne devrait plus se voir réclamer plusieurs fois un même document par différents services de l'administration. «L'objectif, c'est de transformer la relation entre l'Etat et la population, de décloisonner l'administration, qui ne travaillait plus en silos», a expliqué mercredi devant la presse la ministre Nathalie Fontanet, chargée des Ressources humaines.

Préposé à la transparence sollicité

Cette grande «simplification» concernera non seulement les citoyens, mais aussi les entreprises. Elle s'appliquera à l'administration cantonale, aux communes, ainsi qu'aux établissements publics autonomes. A cette fin, le Conseil d'Etat a déposé deux projets de loi auprès du parlement. Le premier crée la base légale nécessaire pour mettre en œuvre cette réforme. Le second ouvre un crédit d'investissement de 19 millions de francs afin de faire évoluer la «cyberadministration».

Il s'agit, d'une part, de créer des référentiels de données de base pour que les informations soient partagées sans erreur. «En 2024, seuls 40% des services estimaient que leurs données étaient fiables et mises à jour», a rapporté Delphine Bachmann, chargée de l'Economie. D'autre part, un coffret numérique sera mis à disposition des usagers. Ils pourront y partager des informations avec les offices souhaités. L'interface sera «facilement appréhendable», promet Carole-Anne Kast. La ministre du Numérique ajoute: «L'enjeu, c'est aussi de permettre à des personnes pour qui se déplacer est difficile d'avoir accès à une palette plus grande de prestations.»

Point important: le consentement de l'usager sera indispensable, selon les autorités. «Sans lui, le service ne peut pas aller



«Ce projet de loi respecte les principes fondamentaux de gouvernance numérique»

NATHALIE FONTANET, MINISTRE GENEVOISE DES FINANCES

chercher les informations. Il n'y a pas de partage automatique», rassure Nathalie Fontanet. Selon la ministre, le préposé à la transparence des données a livré «un retour positif». «Ce projet de loi coche toutes les cases du droit supérieur et respecte les principes fondamentaux de gouvernance numérique», souligne-t-elle. Le citoyen qui souhaiterait continuer à se rendre «au guichet» pour obtenir tel document pourra continuer à le faire.

Des effets attendus dès 2027

Parmi les améliorations possibles, il est question d'une nouvelle adresse qui sera transmise à tous les services lors d'un déménagement, d'un préremplissage automatique de formulaires si les informations sont déjà connues et d'une remise facilitée de pièces justificatives lors de l'ouverture d'un commerce, par exemple. Des justificatifs de revenus pourraient être transmis en même temps à l'administration fiscale, aux services sociaux ou à l'assurance maladie. Cependant, les procédures en tant que telles ne sont pas simplifiées. Aujourd'hui, Genève dénombre 184 démarches en ligne distinctes (pour 427 000 comptes e-démarches).

Après une approbation par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat espère que cette réforme commencera à déployer ses effets dès 2027. Ce principe du «once only» est déjà à l'œuvre dans le canton de Fribourg et partiellement en Valais. ■

MAIS ENCORE

Commerçants genevois indemnisés

Le Conseil municipal de la ville de Genève a approuvé une enveloppe de 3,3 millions de francs destinée à indemniser les commerçants impactés par le gros chantier de la rue de Carouge, a rapporté «Le Courrier». Sur ce montant, 1 million provient des TPG et 300 000 francs des SIG. Depuis fin juin, la rue de Carouge subit une importante transformation en vue de sa piétonnisation et de sa végétalisation. (ATS)



Le projet se veut accessible aux individus comme aux groupes et ne nécessite ni conditions de revenus ni justificatif. La seule obligation est de participer à une soirée de présentation. (GENÈVE, 1ER OCTOBRE 2025/ERIC ROSET)

Une première caisse alimentaire solidaire est née à Genève

ENTRAIDE Cotiser chaque mois à hauteur de ses moyens et bénéficier en retour d'une somme à dépenser pour ses achats de nourriture: un collectif associatif et citoyen expérimente le principe jusqu'en décembre 2026

NINA SCHRETR

La première caisse alimentaire et solidaire de Suisse a vu le jour hier, et c'est dans le canton de Genève qu'elle a pris forme. Ses membres versent une cotisation mensuelle du montant de leur choix, et bénéficient en retour de 150 «radis» – une monnaie virtuelle équivalente à des francs – à dépenser dans des lieux partenaires grâce à une application. La boulangerie des Grottes, La Fève de Meyrin, L'Affaire TourneRêve, ou encore la Ferme de Budé comptent parmi les 13 structures partenaires. L'approche se veut aussi solidaire que durable, et vient d'être saluée par la bourse cantonale du développement durable le 29 septembre.

«On essaie de mettre en œuvre le droit à l'alimentation inscrit en 2023 dans la Constitution genevoise», explique Léa Winter, membre de la coordination de la Calim et de FIAN Suisse – l'une des six associations qui ont porté le projet, aux côtés du Mouvement pour une agriculture paysanne et citoyenne (MAPC), le Réseau filière alimentaire, ou encore le réseau de l'économie sociale et solidaire Après-GE.

Alors qu'une loi d'application est en cours d'élaboration, la Calim prend racine dans une réflexion plus large sur la sauvegarde des savoir-faire paysans, l'accès à une alimentation choi-

sie et de qualité, ou encore les enjeux de santé publique.

Si le terme de «caisse» peut évoquer l'aide alimentaire, la Calim s'en distingue radicalement, clarifie Léa Winter: «Les membres ont un rôle actif: ils choisissent ce qu'ils achètent et peuvent rejoindre les comités citoyens de Meyrin ou des Pâquis, qui se réunissent chaque mois pour décider de la gestion du projet, par exemple les lieux partenaires.» «C'est une dimension démocratique propre à ce type de projet», assure Sabine Bally, également de la coordination. Et de souligner la vocation universelle du projet: accessible aux individus et aux groupes, le dispositif ne nécessite ni conditions de revenus, ni justificatif. Seule obligation: participer à l'une des soirées de présentation – les prochaines auront lieu le 16 octobre à Meyrin et le 28 octobre aux Pâquis.

Inscriptions encore ouvertes

Un montant de cotisation recommandé est proposé, sur la base des pratiques d'achats (choix des marques les moins chères, par exemple) et des revenus (par exemple, 60 francs par mois pour un salaire minimum). Le reste du financement est assuré par les bailleurs publics (les villes de Genève et de Meyrin notamment, ainsi que le canton) et privés.

Courant jusqu'en décembre 2026, l'expérimentation peut accueillir 400 personnes, en priorité de Meyrin et des Pâquis – les inscriptions sont encore ouvertes. Elle s'inspire des initiatives françaises en cours. Un sociologue notait d'ailleurs pour *Le Temps* que la caisse alimentaire de Montpellier avait constitué un tournant majeur pour des

publics précaires dans leur rapport à leur assiette, grâce au libre arbitre et au système de gouvernance.

Créer une dynamique de quartier

D'ailleurs, quel est le profil des 207 inscrits genevois? «Nous avons fait le choix de ne pas être intrusifs dans le formulaire d'inscription», répond Léa Winter, qui souligne la préparation avec l'Université de Genève d'un questionnaire porté sur le profil socioéconomique. Grâce aux venues dans les maisons de quartier et au bouche-à-oreille, des personnes en situation de précarité compteraient parmi les inscrits, et pas seulement celles qui sont soucieuses de l'environnement ou de l'économie locale. Sabine Bally illustre: si 20% des membres contribuent davantage à la caisse, deux tiers des inscrits verseraient moins que la cotisation recommandée, ce qui peut dénoter leurs difficultés économiques.

Quant au risque de démotiver certains publics avec une soirée de présentation impérative, les organisateurs soulignent l'importance de la proximité et de l'échange, afin de créer une dynamique de quartier. «La Calim est bien plus qu'un mécanisme d'achat, conclut Sabine Bally. Elle propose des soirées rencontres, réfléchit à la structuration de l'offre paysanne et soutient les structures existantes, par exemple en facilitant l'installation d'une productrice au marché des Pâquis.» Le projet aurait déjà rempli ses objectifs de fin d'année avec plus de 200 membres et 50% de financement par les cotisations. Et d'autres communes seraient déjà intéressées. ■

EN BREF

Trio socialiste en lice à Yverdon

Le Parti socialiste yverdonnois lance Majda L'Mati aux côtés de Brenda Tuosto et Julien Wicki dans la course à la municipalité. Lors de son assemblée générale, qui s'est tenue mardi soir, il a également décidé de reconduire l'alliance avec Les Vert-e-s. Ces trois candidatures, qui se veulent complémentaires, ont convaincu l'assemblée générale du parti, a annoncé le PS yverdonnois hier dans un communiqué. Les deux municipaux sortants Brenda Tuosto, urbaniste et conseillère nationale, et Julien Wicki, enseignant, ancrent l'équipe dans l'expérience. ATS

Pétitions pour les hôpitaux vaudois

Le personnel des hôpitaux régionaux vaudois a remis trois pétitions au Grand Conseil avec près de 18 000 signatures. Elles demandent que le gouvernement renonce aux coupes budgétaires annoncées pour les institutions de santé dans le cadre du budget 2026 et qu'il adopte une approche permettant aux institutions de maintenir et renforcer leurs missions au service de tous. Lors de la présentation du budget 2026 il y a une semaine, le Conseil d'Etat a revu à 5 millions de francs des coupes annoncées cet été à hauteur de 20 millions de francs pour ces hôpitaux périphériques. ATS

Vaud renonce à un foyer d'accueil à Rolle

ASILE L'établissement devait recevoir des femmes et des enfants. Un centre du même type devrait toutefois ouvrir progressivement dès janvier prochain dans la région lausannoise

ATS

L'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) n'ouvrira finalement pas à Rolle un foyer destiné à accueillir 95 femmes et enfants. Le propriétaire de l'ancien hôtel Rivesrolle, où était prévu le foyer, ne souhaite pas poursuivre ce projet.

L'abandon du site permettra aussi d'économiser un montant important, a indiqué hier la conseillère d'Etat char-

gée de l'asile, Isabelle Moret, dans des interviews accordées à 24 heures et La Côte. Le projet, initié en 2023, était contesté depuis son lancement, via notamment une pétition de l'association «Bien vivre à Rolle».

Economiser sur les structures

Isabelle Moret tient toutefois à ouvrir un centre uniquement pour les femmes et enfants. La ministre se contente pour l'instant de dire que cette structure prendra place dans la région lausannoise et qu'elle ouvrira progressivement dès janvier prochain.

L'abandon du projet rollois intervient alors que des coupes de 20 millions de

francs pour l'asile sont prévues dans le budget 2026 de l'Etat de Vaud. «L'objectif transmis à l'EVAM est de ne réduire ni les prestations aux bénéficiaires, ni les cours de français, ni les mesures d'intégration», affirme Isabelle Moret.

Selon elle, c'est sur les structures qu'il faudra économiser. «Il s'agit de se réorganiser pour ne plus utiliser des lieux d'hébergement collectifs dont le rapport qualité-prix est insatisfaisant. Le taux d'occupation moyen pourra aussi être amélioré en fermant ou en ne renouvelant pas certains centres.» Des licenciements à l'EVAM sont ainsi «inévitables», selon elle. La ministre ne se prononce pas sur le nombre de licenciements à venir. ■